



Le + syndical

## Personnel des Centres de Gestion Clientèle, des Services Grands Comptes (facturation, ADV)...

Le projet de réorganisation de la Direction Service Grands Comptes risque fort d'impacter de façon majeure ses personnels, aussi bien en termes de suppressions d'emplois, de mobilités géographiques ou encore d'aggravation de leurs conditions de travail.

la Direction de SCE a tenté de passer en force sur le sujet lors du Comité d'Établissement du 21 janvier 2008, tout en refusant pourtant aux élus CE de leur fournir la totalité des informations impactant les conditions de travail des salariés concernés !

**La CFE- CGC exige la réouverture de l'Information – Consultation par la Direction lors d'un prochain Comité d'Établissement.**

### Réorganisation...



**Attention, danger !**

### Quid de l'évolution des métiers et de l'équité du passage en promotion ?

le métier de « Responsable Facturation », par exemple, va pratiquement disparaître au profit de postes présentés comme évolutifs et diversifiés par la Direction. Mais sous prétexte d'un quota de promotions insuffisant pour l'ensemble des salariés qui « évoluent », la promotion n'est ouverte qu'à certains salariés et pas à d'autres ! **Chaque salarié qui accepte un changement de poste doit avoir une promotion et donc une réelle évolution professionnelle.**

### Diversification des métiers, qu'en est-il vraiment ?

La gestion des dossiers clients va requérir des salariés d'élargir leur champ de responsabilités, d'expertise, de spécialisation, de compétences et de temps : où et quand est-ce pris en compte ? Les salariés prêts à faire l'effort de changer de métier sont responsables, qu'en est-il de la Direction ?

### Des pratiques des « feuilles de souhaits » totalement inadmissibles :

Ce process ne permet absolument pas d'avoir une vision globale des impacts de la réorganisation sur les salariés, mais permet plutôt de « diviser pour mieux régner » ! il est absolument nécessaire de leur présenter une vision claire des impacts de cette réorganisation sur leurs conditions de travail au quotidien.

**La CFE-CGC estime que l'évolution proposée est non seulement trop radicale mais surtout ne tient à aucun moment compte des alertes des élus.**

**Salariés de DSGC,**

**le 22 Février est la date-butoir de remise des fiches d'affectation ; huit petits jours pour dire non à un changement profond de votre activité professionnelle, peut-être lourd de conséquences sur votre vie !**

**Faites-vous entendre, contactez sans attendre vos élus !**